

ENTREPRISES

MONNAIE

Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, devrait présenter au conseil d'administration du 28 avril, son **PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT** sur une base départementale du réseau de l'institu-

tion. Des antennes abritant les commissions de surendettement seront maintenues dans les villes où les succursales seront supprimées. Cette restructuration vise à redresser les résultats de l'institu-

monétaire. De 832 millions d'euros en 2000, son bénéfice est tombé à 158,5 millions d'euros en 2002. Exceptionnellement, l'Etat a **RENONCÉ À SON DIVIDENDE**. Dans le cadre de sa restructuration, la Ban-

que de France va céder une partie de son **PATRIMOINE IMMOBILIER** : des hôtels particuliers dans toute la France, des appartements. La Banque dit vouloir conserver son parc de logements sociaux.

La Banque de France s'impose une restructuration drastique

Le réseau de 211 succursales devrait être divisé par deux. Des antennes locales seront maintenues pour gérer le surendettement des ménages. L'institut d'émission, qui ne versera pas de dividende à l'Etat pour la première fois depuis la Libération, doit réduire ses coûts après le passage à l'euro

QUATRE ANS après l'introduction de l'euro, la Banque de France, dépossédée du pouvoir monétaire au profit de Francfort, s'approprie à nouveau le pouvoir monétaire. Son gouverneur, Jean-Claude Trichet, devrait présenter au conseil d'administration du 28 avril, son projet de réaménagement, sur une base départementale, le réseau de 211 succursales de l'institution, jugé trop dense et surtout, trop coûteux.

Partie intégrante du maillage de services publics du territoire, ces succursales implantées au XIX^e siècle ont pour principales missions la gestion de la circulation de la monnaie, en tant que grossistes des banques, la mise à jour d'informations économiques et financières sur les entreprises, susceptibles d'être commercialisées, ou la gestion des commissions de surendettement.

La réorganisation à l'échelon départemental du réseau de la banque, moins brutale que le schéma régional un temps envisagé, n'en fera pas moins disparaître la moitié des implantations, pour n'en conserver qu'une centaine. A raison d'une succursale par département, à quelques exceptions près, la Banque de France ne devrait pas maintenir plus de 106 à 116 succursales sur tout le territoire, selon des estimations internes, admises par la direction. Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés à la marge, des réglages fins restant à effectuer dans plusieurs départements, avec les élus et les préfets. Les élus de départements dont le chef-lieu n'est pas la ville principale

le militent pour le maintien chez eux d'au moins deux succursales, comme ceux dont l'économie est sinistrée.

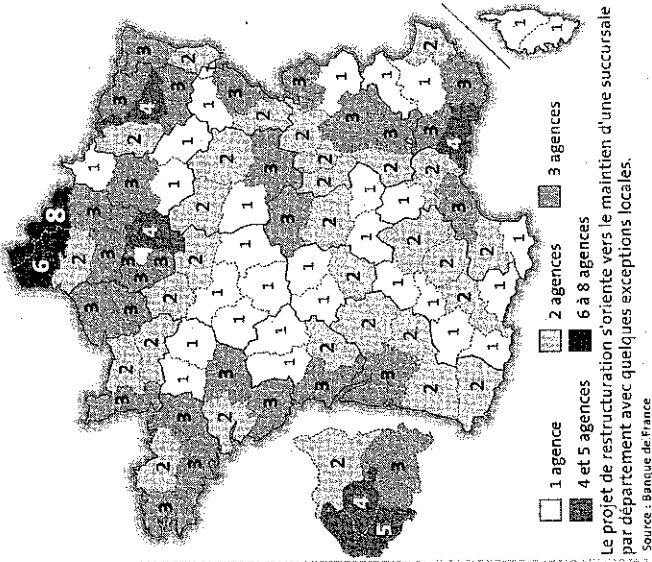
Ainsi le sort des implantations du Pas-de-Calais (Calais et/ou Boulogne) et du Nord, traumatisées par des fermetures d'usines en chaîne, dont celles de LU, et par le départ de nombreux services de l'Etat, reste à trancher, comme celui des succursales du Haut-Rhin (Mulhouse et/ou Colmar), de la Marne (Reims et/ou Chalons) et de la Corrèze (Brive et/ou Tulle).

La facture sociale sera de toute façon lourde : 2 600 postes à temps complet devraient disparaître sur les 9 000 que compte le réseau, ce qui toucherait 3 200 si l'on tient compte des salariés à temps partiel et des congés. Au total, la Banque de France emploie 13 900 personnes. La direction s'est engagée à ne procéder à aucun licenciement, mais à recourir aux départs volontaires, en pré-traité ou à l'aide à la mobilité. Par ailleurs, les fermetures ne devraient pas intervenir avant mi-2004, pour s'étaler sur deux ou trois ans.

Pour Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, cette réforme vise à réduire les coûts, dans un contexte difficile. Mardi 8 avril, M. Trichet a confirmé au Monde qu'il serait « en mesure de présenter un projet à la fin de ce mois » et qu'il retenait « le principe d'un maillage départemental, compte tenu de l'organisation politico-administrative de la France ». Surtout, M. Trichet estime qu'il

UNE CENTAINE DE SUCCURSALES MENACÉES

Nombre d'agences de la Banque de France par département



Le projet de restructuration s'oriente vers le maintien d'une succursale par département avec quelques exceptions locales. Source : Banque de France

La Banque de France chutent depuis plusieurs années, avec seulement 138,5 millions d'euros en 2002, contre 700 millions en 2001 et 832 millions en 2000. L'institut d'émission est confronté à une fonte régulière de ses recettes – moindre rémunération des placements en dollars et diminution de la circulation fiduciaire, depuis l'arrivée de l'euro – face à des charges d'exploitation élevées.

Selon des sources internes, les prestations de retraite des agents coûteraient 360 millions d'euros par an. La banque a obtenu, jeudi, du représentant du Trésor à son conseil d'administration que l'Etat renonce à son dividende pour 2002, pour la première fois depuis la Libération. Or une telle mansuétude a peu de chances de se reproduire. La Banque de France mise donc sur la départementalisation du réseau, pour faire face. D'après le rapport du secrétaire général Yves Barrou, remis à M. Trichet le 7 février et base de cette réforme, le recentrage à l'échelon départemental génèrera une économie de 190 millions d'euros par an.

La justification économique de la réforme est très mal accueillie par les salariés et les syndicats de la banque. Déjà, les emplois ont été réduits de 2 500 au cours des dernières années, via plusieurs plans sociaux dans la fabrication de billets. Cette fois, l'intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FO, SIC, SNABF) redoute un appauvrissement des missions de leur institution.

Face à la contestation, M. Tri-

chet s'efforce de donner des gages. Il assure qu'aucune mission ne sera abandonnée et promet même une meilleure qualité du service aux usagers, dans le cadre du contrat de service public négocié avec l'Etat. En outre, il s'engage à maintenir des points d'accueil des personnes surendettées partout où ce service existe aujourd'hui. Ces points d'accueil prendront la forme de permanences employant un

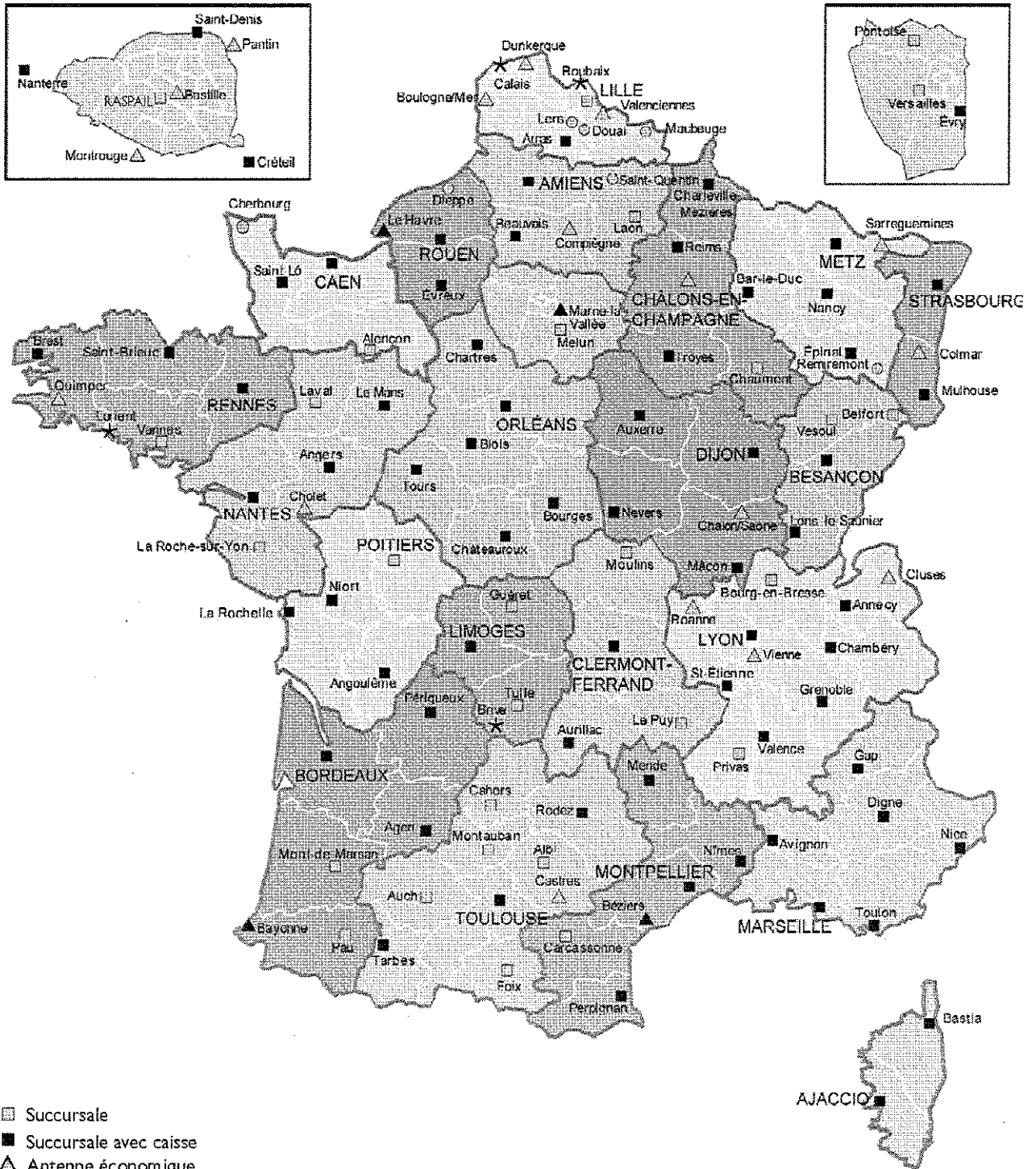
Les prestations de retraite des agents coûteraient 360 millions d'euros par an

ou deux agents et ouvertes plusieurs jours par semaine, en fonction du nombre de dossiers déposés chaque année.

« Cette réforme ne constitue pas une étape vers la régionalisation, assure enfin M. Trichet, un maillage régional n'aurait de sens que si la France changeait sa propre organisation juridico-administrative ». Une manifestation nationale « contre le projet de démantèlement des missions et des implantations de la Banque de France » est prévue le 6 mai devant Matignon, à l'appel de l'intersyndicale et avec les associations d'élus concernées.

Anne Michel

L'implantation de la Banque de France à fin 2006



- Succursale
- Succursale avec caisse
- △ Antenne économique
- ▲ Antenne économique avec caisse
- Centre de traitement surendettement
- ★ Centre traitement monnaie fiduciaire

Les succursales sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE)

Villes rattachées à Lille:

- 1 - Baillenc
- 2 - Merville
- 3 - Le Goygne
- 4 - Houplines
- 5 - Estaires

Places rattachées à Lille:

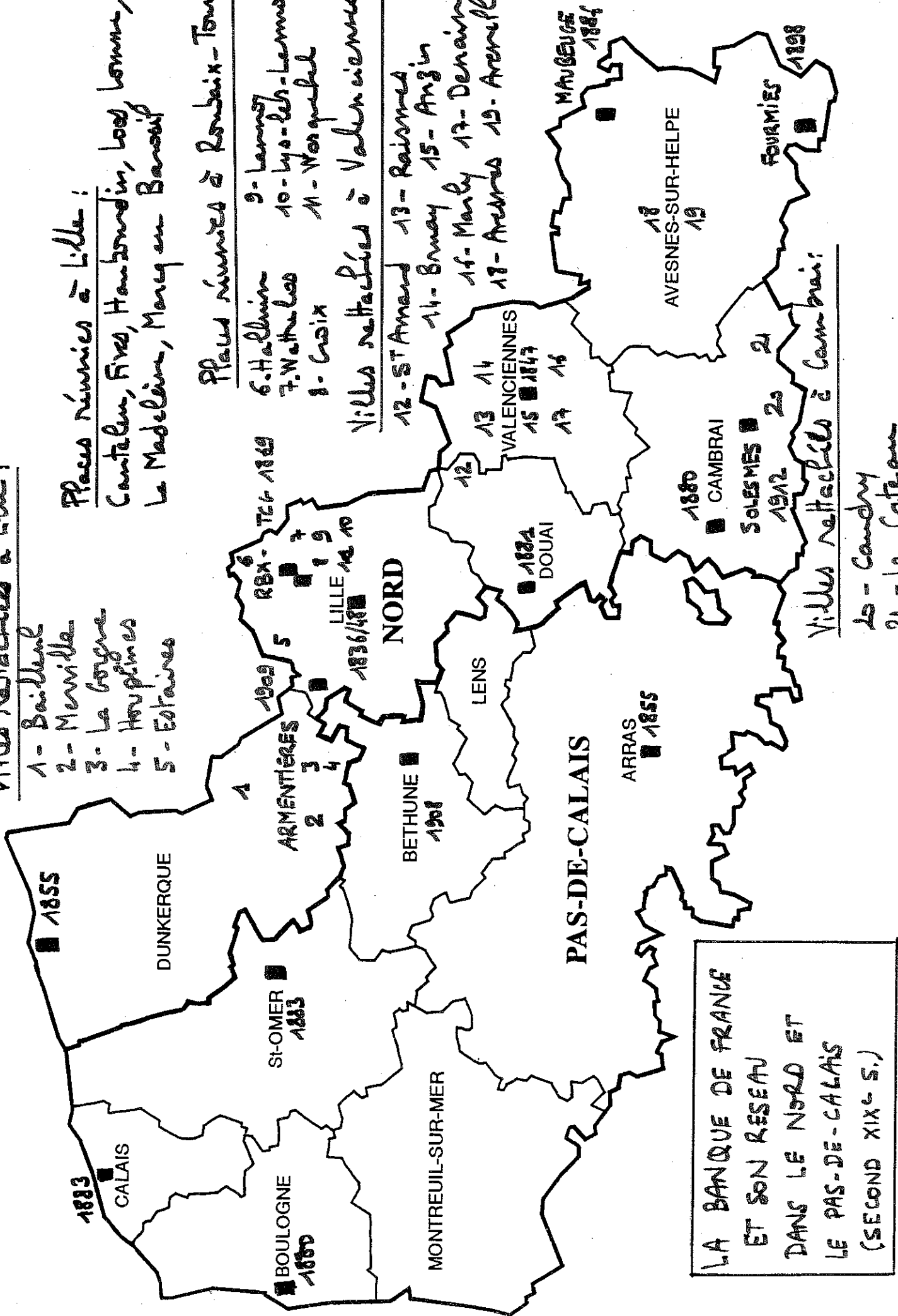
Cantaleux, Fives, Hautbois, Loos, Louvroir,
La Madeleine, Marcy en Baroeul

Places rattachées à Roubaix-Tourcoing:

- 6 - Halluin
- 7 - Wauthelaes
- 8 - Croix
- 9 - Lemmeroy
- 10 - Lys-lez-Lemmeroy
- 11 - Wersquibell

Villes rattachées à Valenciennes:

- 12 - ST Amand
- 13 - Raimonvaux
- 14 - Bruay
- 15 - Angin
- 16 - Marly
- 17 - Denain
- 18 - Arennes
- 19 - Arenelles



Villes rattachées à Cambrai:

- 20 - Candry
- 21 - Le Cateau

LA BANQUE DE FRANCE
ET SON RESEAU
DANS LE NORD ET
LE PAS-DE-CALAIS
(SECOND XIX^e S.)

À Monsieur Le Gouverneur de la Banque de
France.

à Paris.

Monsieur Le Gouverneur,

Les soussignés, Commerçants & Industriels, habitant l'ancienne Commune de Fives, comptant aujourd'hui 20000 âmes, soit 4000 de plus qu'à l'époque du dernier recensement, annexée depuis huit années à la Ville de Lille, dont elle fait partie comme banlieue, & dépendante de son administration Municipale avec ses charges & Impôts, ont l'honneur de vous exposer :
Que cette section annexée a pris une telle importance commerciale & industrielle, qu'ils croient le moment venu, dans l'intérêt général, de les faire profiter des mêmes prérogatives que la Banque de France, (Succursale de Lille) accordait autrefois, longtemps avant leur annexion à la Ville de Lille, aux anciennes Communes d'Esquermes, Moulins & Wazemmes, qui avaient alors leur administration spéciale, tout à fait distincte, & des impôts ^{inférieurs} à ceux qu'avec Fives, elles supportent aujourd'hui.

Que la dite section de Fives qui possède quatre grands tissages mécaniques, fabriques de toiles, onze filatures de

de lins & d'Etoupes, six filatures de cotons, plusieurs
mécaniciens Constructeurs de machines, Notamment la
grande Usine Parent, Schaken, Bouel & Cailler, qui occupe plus
de seize cents ouvriers, Une gare de Marchandises, les immenses
ateliers & Magasins de dépôt du Matériel du Chemin de
fer du Nord, deux fabriques de Céruse, deux Brasseries,
deux Eclaircies de toiles, laines, fils & Coton, & un nombre
Considérable de Commerçants & fabricants de tous genres,
Est représentée au Conseil Municipal Lillois, (son représentant
est même adjoint au Maire) Comme sont représentées les mêmes
sections précitées, qui n'avaient pas toutes, avant 1860, l'importance
actuelle de Fives, Ce que l'Administration Supérieure a reconnu
depuis longtemps, en la dotant d'un bureau particulier de
poste & de télégraphe dépendants des Receveurs & Directeurs
principaux de Lille, & que raisonnablement elle ne saurait
être privée plus longtemps des avantages & de la
Considération qu'elle mérite par sa position digne
d'attention, sans être lésée dans ses intérêts.

En Conséquence, Monsieur le Gouverneur,
les soussignés viennent solliciter de votre
bienveillance, l'admission à la Banque, & au
Pair, des valeurs au dessus de Cent francs, payables
dans la Section de Fives qui, par sa situation, se
trouve plus rapprochée du Centre Lillois que les
anciennes Communes d'Esquermes, Moulins & Hazebrouck
pour lesquelles, avant l'annexion, il n'a même jamais
été prélevé de frais de course (50 centimes) que la Banque
réclamait à cette époque pour le recouvrement des

Valeurs payables dans Certaines banlieues, telles que
 La Croix Rousse - lez-Lyon - St Sever - lez-Rouen - Belleville-Paris
 Batignolles-Paris, &c. &c. -

Confiants dans votre esprit de justice & de parfaite
 équité en cette circonstance, les Coussignis espèrent que
 prenant leur demande en sérieuse considération, il vous
 sera possible de transmettre à qui de droit de telles
 instructions qu'ils pourraient avoir bientôt toute satisfaction

Ils sont avec respect, Monsieur Le Gouverneur,
 Vos dévoués Serviteurs.

P. P. des Administrateurs Délégués
 DE LA COMPAGNIE DE FINES-LILLE
 POUR CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET ENTREPRISES
 SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 6,000,000.

Ets: Barrou Jriez

Filateur de coton

Fin

(Etablissements Paris, Scherer
 & Lallemand.)
 Construction mécaniques

Fin

H. Vally

Moussier & Co

Constructeurs de Chaudières

Fin

Deblay

Texturier

Fin

Ermond Cox

Filateur

St Maurice

Guigue & Leroux fils

fondeurs en fer St Maurice

(Signature)

Emile Lesne

Constructeur

St Maurice

Wagarmay

Constructeur

St Maurice

J. Desvass

grain en grain

St Maurice

Ab You & Eberhard

filateurs de coton

St Maurice

Guyolle Tourn

Distillateur J. jeune

Fin

Renner & Co

filateurs de coton

Fin

Projet de Questionnaire motivé par la création de la Succursale de Roubaix-Courcoing

1^o Préciser au point de vue de Roubaix & de Courcoing, les avantages & les inconvénients résultant de l'installation de la Succursale sur le terrain Desurmont.

2^o Quelle est par jour & par le Chemin de fer la circulation moyenne de Roubaix à Courcoing et, en sens inverse, de Courcoing à Roubaix.

3^o Quelle est par jour & par les Omnibus, la circulation moyenne de Roubaix à Courcoing &, en sens inverse, de Courcoing à Roubaix.

4^o Quel est par jour & pour toutes les directions le nombre moyen des voyageurs qui s'arrêtent à la gare de Roubaix & qui en partent.

5^o Quel est par jour & pour toutes les directions le nombre moyen des voyageurs qui s'arrêtent à la gare de Courcoing & qui en partent.

6^o Quel est par mois le nombre d'Effets de commerce envoyés à l'encaissement sur place & à Courcoing par les Banquiers et négociants de Roubaix.

7^o Quel est à Roubaix le nombre de domiciles que représentent les effets mis à l'encaissement les 1^o & fins de chaque mois.

8^o Quel est par mois le nombre d'effets de commerce envoyés à l'encaissement sur place & à Roubaix par les Banquiers et négociants de Courcoing.

9^o Quel est à Courcoing le nombre de domiciles que

représentent les effets mis à l'encaissement les 15 y fins de chaque mois.

10°. Les constructions nouvelles ne tendent-elles pas à réunir les deux villes dans un délai de quelques années ?

11°. L'installation de la Sucrerie sur le terrain Desurmont n'aura-t-elle pas pour effet d'accélérer ce rapprochement.

12°. L'ouverture du canal qui est en voie de construction y qui cotoie le terrain Desurmont, n'aura-t-elle pas pour conséquence d'amener sur ce point, limitrophe entre les deux villes, l'établissement d'un bassin pour les marchandises, de quais de chargement y de déchargement et de constructions diverses qui attireront y maintiendront dans ce quartier une population considérable.

Subsidiairement = 13°. - A quelles conditions la Banque pourrait-elle obtenir pour ses Garçons de recette un abonnement de Deuxième classe sur le Chemin de fer y la concession d'un compartiment spécial qui serait réservé deux fois par jour à ces agents.

Paris, 11 août 1869.

Le Sénateur, Gouverneur de la Banque de France
à Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 du courant, une lettre dans laquelle, me rappelant le vœu renouvelé chaque année par le Conseil général du Nord, de la création d'une succursale de la Banque à Douai, vous me demandez de vous faire savoir la suite qui pourra être donnée à ce vœu.

Votre Excellence n'ignore pas que le Département du Nord possède déjà quatre succursales : celles de Dunkerque, Lille, Valenciennes et enfin celle de Roubaix. Tous ces travaux de construction se poursuivent avec activité en ce moment. C'est donc de tous les Départements déjà dotés de succursales, le plus exceptionnellement favorisé, puisqu'après lui, le Département de la Seine inférieure seul, en compte deux, l'une à Brouen et l'autre au Havre; et demander à la Banque la création d'une cinquième succursale à Douai, c'est lui imposer des sacrifices que rien ne vient justifier. Cette ville dont le commerce était absolument nul il y a quelques années, commence, il est vrai, à sortir de cet état d'inaction, ses opérations commerciales prennent quelque développement, mais elles sont encore peu importantes et bien inférieures à celles de la ville de Cambrai, où il n'y a pas de succursale. On ne peut donc considérer le vœu du Conseil général comme dicté par le sentiment d'un véritable besoin général, mais bien comme l'expression du désir de deux ou trois maisons de banque que je pourrais nommer.

D'un autre côté, la Banque ne doit pas oublier que la loi du 9 Juin 1857 a donné au Gouvernement le droit d'exiger, 10 ans après sa promulgation, la création d'une succursale dans chacun des Départements où il n'en existerait pas, droit dont il ne peut manquer d'user

et dont il use avec beaucoup de raison. Or le nombre de ces départe-
-ments s'élève encore aujourd'hui à 160, sans compter les 14 communes
désignées depuis le mois de février 1867 et dont la Banque poursuit
les travaux de construction. Ce serait lui demander chose au dessus
de ses forces que de lui imposer à la fois la création des succursales
que le Gouvernement a le droit d'exiger et le complément de celles
qui peuvent être un jour multipliées suivant les développements et les
besoins du commerce dans les départements déjà dotés. Plusieurs de
ces départements ont présenté à la Banque des demandes de la nature
de celle de la ville de Domajotte en a sagement ajourné l'étude
jusqu'au moment où elle aura satisfait pleinement aux exigences de la
loi du 9 Juin.

Par tous les motifs que je viens d'exposer, je ne puis accueillir
la demande du Conseil Général du Nord.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma
respectueuse considération.

Signé: Rouland